



MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON
Loir-et-Cher

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire de Huisseau sur Cosson, suite à la convocation du 9 novembre 2022 adressée et publiée le même jour.

Présents :

Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire.

Mesdames et Messieurs les Adjointes

Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Claire CAILLON, Bruno MOREAU, Nicolas VERNEAU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Nathalie SAULZET, Cécile JORY-JANVIER, Joël BARON, Laurent NAVARRE, Stéphanie LESTIOU, Frédéric THÉRY, Isabelle DUPUIS, Jean-Louis JANVIER, Benjamin DEBUIGNE.

Absents :

Elodie CONTE, qui donne pouvoir à Laurent NAVARRE,

Lionel RUÉ-THIBAL, qui donne pouvoir à Benjamin DEBUIGNE,

Anthony DELVAQUE qui donne pouvoir à Isabelle DUPUIS,

Secrétaire de séance :

Stéphanie LESTIOU

- 1) En préambule, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à faire une minute de silence en hommage à Michelle TOURNEBISE qui nous a quitté le 8 octobre 2022.
- 2) Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau correspondant de la Nouvelle République : Monsieur Thierry MADILLO
- 3) Monsieur Gilles CLÉMENT, Président de la Communauté de Communes du Grand Chambord, présente au Conseil Municipal :
 - Le pacte de gouvernance : Le document fixe les règles entre la Communauté de Communes du Grand Chambord et les communes. Il s'agit de la gouvernance du bloc communal.
 - Le rapport d'activités qui doit être présenté par le Président aux Conseillers Municipaux de chaque commune du Grand Chambord.
Les délégués communautaires sont tenus de rendre compte au moins deux fois par an des actions communautaires.

Un exemplaire du pacte de gouvernance et du rapport d'activités est remis à chaque Conseiller Municipal.

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 13 septembre 2022

Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal.

Budget Général : Décision modificative

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS présente au Conseil Municipal pour information l'état des crédits consommés en fonctionnement et en investissement.

Il présente au Conseil Municipal la Décision Modificative ci-dessous en fonctionnement et en investissement :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042 : Achats prestations de services	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612 : Énergie - Électricité	0,00 €	13 403,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charge à caractère général	0,00 €	28 403,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419 Remboursement sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	1 906,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	1 906,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 309,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 309,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	20 309,00 €	30 309,00 €	0,00 €	10 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	13 126,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	13 126,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1348 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 005,00 €
R-1348-91 Vidéo Protection	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 029,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 034,00 €
D-2046-89 : Zone des Paralisières	62 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 204 : Subventions d'équipement versées	62 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-97 : Salle des Fêtes	0,00 €	60,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21571 : Matériel roulant - voirie	0,00 €	77 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-70 : Ecole du Bourg	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-91 : Vidéo Protection	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-70 : Ecole du Bourg	0,00 €	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184 : Mobilier	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	91 160,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	75 126,00 €	91 160,00 €	0,00 €	16 034,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	26 034,00 €		26 034,00 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la Décision Modificative telle que présentée.

Remboursement de factures

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Benjamin DEBUIGNE a réglé deux factures pour la collectivité d'un montant total de 28.76 € ainsi que Madame Stéphanie LESTIOU pour un montant de 39.36 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le remboursement de ces factures à Monsieur Benjamin DEBUIGNE et Madame Stéphanie LESTIOU.

Fermages

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant des fermages pour l'année 2021/2022.

FERMAGES	Du	01	octobre	2021
2021/2022	Au	30	septembre	2022

Référence arrêté N°41-2021-12-06-00022

(Prix du quintal année précédente x nouvel indice)	26,21 €	x	106,48
Indice Année N-1	105,33		
	=		
Prix du quintal à l'hectare :	26,50 €		

Monsieur BOULANGER	(ZK N°1 a b en partie - Le Bas de Chanceaux)		
<u>167 ares x 3 quintaux x</u>	<u>26,50 €</u>	=	<u>132,75 €</u>
100			

Monsieur PICHON Daniel	(ZH N°136 5a50ca)		
<u>5 ares 50ca x 3 quintaux x</u>	<u>26,50 €</u>	=	<u>4,37 €</u>
100			

Monsieur BELLIER Pascal	(ZN N°102 45a6ca)		
<u>45 ares 6ca x 3 quintaux x</u>	<u>26,50 €</u>	=	<u>36,25 €</u>
100			

Demande de participation financière de l'école élémentaire pour des projets scolaires

Madame Claire CAILLON présente au Conseil Municipal deux projets d'activité pour les élèves de l'école élémentaire.

- Classe de CP/CE1 : 22 élèves
- Activité cirque : 3 sorties
- Coût de l'activité : 2 000.00 €
- Transport : 534.60 €

Participation demandée aux parents : 50.00 € par enfant soit 1 100.00 €
 Participation FEH : 550.00 €
 Participation coopérative scolaire : 440.00 €
 Reste : 444.60 €

Cette activité aura lieu le 24 novembre et les 1^{er} et 8 décembre. Un spectacle pour les parents aura lieu l'après-midi du 10 décembre.

- Classes élémentaires (5 classes)
Activité tennis de table : 500.00 €
Sur l'année scolaire 2022/2023, l'activité aura lieu le jeudi après-midi de 14h à 16h.

Les enseignants sollicitent la Mairie pour une participation financière.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte de verser une participation financière d'un montant de

- 444,60 € (solde de l'activité cirque pour le CP/CE1) : cette dépense sera mandatée sur le budget 2022.
- 500,00 € (activité tennis de table pour toutes les classes) : cette dépense sera mandatée sur le budget 2023.

Isabelle DUPUIS aurait souhaité que les enseignants soient vigilants sur les dates d'activité par rapport aux manifestations communales et que les élèves fassent une action en contrepartie de la participation allouée (confection de décorations pour le marché de Noël). Proposition confirmée par Monsieur Frédéric THÉRY qui demande que ce soit un échange de bon procédé entre les écoles et la Mairie.

Délibération N°005/ 11-2022

Travaux voie nouvelle entre la Rue du Cosson et la Rue du Pont - Lancement de la consultation

Monsieur Nicolas VERNEAU rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une nouvelle voie entre la Rue du Cosson et la Rue du Pont.

Il présente au Conseil Municipal le plan du projet et propose que la consultation des entreprises soit lancée.

Il propose également qu'une demande de subvention soit déposée au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de lancer la consultation des entreprises.

Décide de déposer une demande de subvention au titre des amendes de police après la signature du marché.

Délibération N°006/ 11-2022

Personnel Communal : création d'un poste d'adjoint technique sur emploi non permanent à temps non complet 25/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint technique sur emploi non permanent à temps non complet 20/35^{ème} annualisé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent actuellement en poste a fait valoir ses droits à la retraite.

Une offre d'emploi a été lancée avec les missions actuelles et de nouvelles missions, ce qui explique la nouvelle durée du temps de travail.

Les fonctions de ce nouvel agent s'effectueront sur les 36 semaines scolaires avec possibilité de renfort sur l'Accueil de Loisirs les mercredis et les vacances scolaires.

En fonction des candidat(e)s reçu(e)s :

Soit l'agent est rémunéré sur 36 semaines, soit 25/35^{ème} (période contractuelle sur chaque période scolaire),

Soit l'agent est annualisé, soit 20/35^{ème}.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer à compter du 1^{er} décembre 2022 :

- 1 poste d'adjoint technique sur emploi non permanent à temps non complet 25/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint technique sur emploi non permanent à temps non complet 20/35^{ème} annualisé

Le poste non pourvu sera supprimé lors de la mise à jour du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création des deux postes tels que présentés ainsi que les crédits budgétaires correspondants.

Délibération N°007/ 11-2022

Remplacement d'un délégué communautaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Nathalie SAULZET souhaite démissionner de sa fonction de délégué communautaire.

Monsieur le Maire, dans l'ordre du tableau, demande à Madame Cécile JORY-JANVIER si elle accepte le mandat de déléguée communautaire.

Madame Cécile JORY-JANVIER accepte et est désignée déléguée communautaire.

Monsieur Joël BARON fait remarquer qu'il sera bien que les Délégués Communautaires rendent compte aux Conseillers Municipaux, au moins deux fois par an, des actions menées par la Communauté de Communes du Grand Chambord.

Monsieur Bruno MOREAU, quant à lui, souligne l'importance d'avoir connaissance des comptes rendus des différents syndicats auprès desquels la Commune a des représentants. Il consultera l'extranet de la Communauté de Communes du Grand Chambord afin de voir si les différents comptes rendus y figurent.

AFFAIRES DIVERSES

1) Bilan ALSH

Madame Claire CAILLON communique au Conseil Municipal le bilan estival de l'Accueil de Loisirs.

- Période du 8 au 29 juillet
 - Hausse des effectifs par rapport à l'année précédente
 - 11 enfants de communes extérieures
 - 1 camp à partir des CE2
 - 1 nuit au centre pour les plus petits
- Période du 22 au 31 août
 - Légère hausse des effectifs par rapport à l'année précédente
 - 3 enfants de communes extérieures

Madame Cécile JORY-JANVIER a constaté une diminution des activités du Pôle Ados par rapport à l'année précédente. Le Maire et Madame Claire CAILLON répondent qu'il y eu une bonne fréquentation, qu'ils n'ont eu aucun retour sur les activités mais qu'ils feront remonter l'information à Mont Près Chambord.

Madame Claire CAILLON va solliciter l'Accueil de Loisirs pour la réalisation de décorations en fonction des thèmes et des saisons.

Elle a également lancé un sondage auprès des familles pour connaître leur intérêt sur la mise en place d'une étude surveillée, sachant que cette activité nécessitera du personnel et des locaux.

Enfin, le goûter de Noël des enfants aura lieu le 9 décembre et sera organisé comme l'année passée. Le Père Noël passera dans les classes.

2) Brocante du 16 octobre 2022

Monsieur Benjamin DEBUIGNE dresse le bilan de la Brocante organisée avec l'association ZUPER MOBILE. Les retours sont positifs.

Monsieur Benjamin DEBUIGNE propose une nouvelle étude pour la Brocante de 2023 : Avec quelle association ? Avancer la date ?

3) Bourse aux jouets du 23 octobre 2022

Madame Stéphanie LESTIOU dresse le bilan de la Bourse aux jouets : 52 tables

Cette manifestation s'est déroulée dans une ambiance très conviviale. Le Food Truck a bien fonctionné. Il sera également présent le 27 novembre 2022.

4) Marché de Noël du 10 décembre 2022

42 exposants avec les associations

Monsieur Benjamin DEBUIGNE rappelle qu'un planning a été adressé aux élus pour un appel aux volontaires.

Les exposants arriveront à partir de 7h.

L'ouverture du Marché se fera à 10h. Le concert débutera à 20h.

5) Vœux du personnel

Le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie des vœux au personnel aura lieu le jeudi 15 décembre à 19h à la Salle des Fêtes.

6) Dégradations de la Salle des Fêtes

Le Conseil Municipal est informé que la salle des fêtes a été occupée en dernier par une association. Cette dernière n'a pas respecté la convention, à savoir que des décorations ont été collées sur les murs avec des rubans adhésifs et accrochées sur les éléments des structures. Les rubans adhésifs ont décollé la peinture ou n'ont pas été enlevés. De ce fait, ils ont laissé des scotchs.

Le Conseil Municipal souhaite que l'association contacte son assurance pour une prise en charge des frais de restauration de peinture. La Mairie va demander un devis.

7) Point sur les données informatiques

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS informe le Conseil Municipal de la restitution des données informatiques sur décision de justice.

Malgré cela, il précise que cet incident a nécessité de nombreuses ressaisies des données 2022.

Il informe le Conseil Municipal qu'il souhaite continuer la procédure contre la société afin d'obtenir des dommages et intérêts.

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS remercie le personnel du secrétariat de Mairie pour son investissement et le temps de travail qu'il a consacré à la remise en état du système et l'injection des données numériques après plusieurs ressaisies.

8) Action culturelle

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS informe le Conseil Municipal qu'une action culturelle est menée avec la Communauté de Communes du Grand Chambord.

Thème : Partage d'histoires avec Monsieur Jean-Claude BOTTON le 6 décembre 2022 à 18h30 au Château de Nanteuil.

9) Bulletin municipal

Séances photos pour le prochain Bulletin Municipal les 23 et 24 novembre prochain. Un mail sera adressé à tous les élus pour préciser l'heure.

La séance est levée à 22 h 50.

Le Maire,



Joël DEBUIGNE